



Indemnité d'occupation

Par **Maryland57**, le **09/01/2021** à **01:48**

Bonjour,

Mon mari a hérité de la maison de ses parents à hauteur de 35 %, l'autre part allant à ma belle-soeur. (maison estimée à 150 000 euros)

Nous désirons habiter cette maison, et, vous serait-il possible de nous indiquer quel pourrait être le montant de l'indemnité d'occupation sachant que la valeur locative de la maison est de 700 euros ?

De plus, pourriez-vous me donner une idée du montant de l'établissement d'un acte stipulant le montant de cette indemnité ?

D'avance merci pour vos précieux conseils

Par **youris**, le **09/01/2021** à **09:19**

bonjour,

il n'existe pas de formule pour calculer le montant d'une indemnité d'occupation.

vous devez trouver un accord avec l'autre indivisaire, généralement l'indemnité d'occupation représente 60 à 80 % du loyer.

il est conseillé d'établir une convention d'indivision par un notaire, voir ce lien:

<https://www.village-justice.com/articles/convention-indivision-solution-amiable-pour-organiser-une-indivision,32690.html>

le notaire vous indiquera le prix de l'établissement de cette convention.

salutations

Par **Tisuisse**, le **09/01/2021** à **12:57**

Bonjour,

Et pourquoi ne pas racheter la part d'indivision des autres héritiers (65 % de 150.000 €) ?
vous seriez tranquille, pas d'indemnité d'occupation à régler sa vie durant. Voyez un notaire.